

Conseil municipal du jeudi 1^{er} octobre 2009

Motion déposée par le groupe « Franconville Citoyenne »

- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme, dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011 ;
- Considérant que La Poste devra ouvrir son capital aux capitaux privés. Or, cette stratégie déjà engagée par le passé pour d'autres services publics comme France Télécom ou Gaz de France a déjà montré ses limites ;
- Considérant que cette décision constitue une nouvelle attaque contre les services publics de ce pays en soumettant définitivement le service public postal aux lois du marché et de la rentabilité, au détriment des usagers, des salariés et de l'aménagement du territoire ;
- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ces missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires ;
- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une dégradation du service rendu à la collectivité. Plus de 6100 bureaux de poste sur 17000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Les conséquences sont aujourd'hui réelles : dégradation des services rendus aux usagers - un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancées, des files d'attente qui s'allongent -, aggravation des inégalités, tournées de distribution du courrier non couvertes, fermeture de bureaux de poste, déstructuration des territoires, précarité et suppression d'emplois pour les salariés. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancées, des files d'attente qui s'allongent ;
- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré une baisse de la qualité de service, une augmentation des tarifs et une destruction d'emplois ;
- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire ;
- Considérant qu'en tant qu'élu(e)s locaux, nous sommes attaché(e)s à ce Service Public de proximité essentiel à notre commune ;
- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée du lundi 28 septembre au samedi 3 octobre 2009, à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste, pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal ;

Le Conseil Municipal de Franconville, réuni le 1^{er} octobre 2009, se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009, soutient le collectif local de défense de La Poste et demande un débat public à l'échelle nationale pour la création d'un véritable service public postal et bancaire.